

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Arrêté du 17 janvier 2008 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites des concours pour le recrutement d'inspecteurs des affaires maritimes, option technique (femmes et hommes)

NOR : DEVL0800192A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, en date du 17 janvier 2008, est autorisée au titre de l'année 2008 l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs des affaires maritimes, option technique (femmes et hommes).

La période d'inscription débutera le 1^{er} février 2008 et se clôturera le 3 mars 2008.

La date des épreuves écrites est fixée du 28 au 30 avril 2008.

Le nombre total de places offertes aux concours fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Nota. – Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- sur internet à l'adresse : www.developpementdurable.gouv.fr, puis « nous rejoindre », rubrique « concours », lien « transport, équipement et mer » ;
- sur l'intranet, pour les agents du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, à l'adresse : <http://intra.dgpa.i2/> ;
- par téléphone, lettre ou visite :
 - a) Pour les personnes n'habitant pas Paris (75), auprès d'une direction départementale de l'équipement (DDE) ou d'une direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ou d'une direction régionale de l'équipement (DRE) ;
 - b) Pour les personnes habitant Paris (75), auprès de la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (DREIF), bureau de la formation et des concours, 21-23, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 (téléphone : 01-40-61-82-85) ;
 - c) CIFP 76 ou CIFP 62 et 63.

Pour recevoir un dossier papier par courrier, joindre impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre d'un poids de 200 grammes, en précisant à quel concours vous souhaitez vous inscrire.

A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Pour tous les candidats, la demande d'inscription sera obligatoirement présentée sur le formulaire spécifiquement établi pour ce concours.

La période d'inscription débutera le vendredi 1^{er} février 2008 et se clôturera le lundi 3 mars 2008.

Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives éventuelles, devra être exclusivement confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition adressée exclusivement au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, direction générale du personnel et de l'administration (sous-direction du recrutement, des concours et de la formation), bureau RCF 2, concours « inspecteurs des affaires maritimes », tour Pascal B, 92055 La Défense Cedex, puisse être oblitérée à la date du 3 mars 2008 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier déposé après cette date ou parvenant au bureau RCF 2 dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au lundi 3 mars 2008 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.